

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 4 FÉVRIER 2008 (04)

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 4^e jour du mois de février 2008, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Guy Larouche désirerait obtenir certaines précisions relativement aux déclarations faites au journaliste du Progrès-Dimanche quant au plan de développement de la marina et du circuit de bronzes comme élément de revitalisation du centre-ville de Roberval. Il demande si ces projets peuvent se réaliser en 2008 particulièrement dans le secteur de la marina.

Monsieur le Maire Michel Larouche précise que le but visé par le circuit des bronzes est de susciter de l'animation, de créer de l'achalandage, d'informer les touristes qui parcourent le centre-ville. Donc, il s'agit d'être complémentaire aux plaquettes historiques décrivant l'histoire de certains établissements de Roberval.

Pour ce qui est du projet de la marina, à la suite de l'abandon du spectacle «Ashuap», les dirigeants du Club nautique ont fait connaître leurs besoins pour améliorer les infrastructures. À ce jour, il faut élaborer le projet et tenter d'obtenir le maximum de subventions possibles pour la réalisation de ce projet. À défaut de subvention, la capacité financière des contribuables de Roberval ne permet pas la réalisation à court terme de ce projet.

Il faut être positif et croire en notre développement. De belles améliorations ont été apportées au centre-ville. De plus, des hommes d'affaires de l'extérieur de Roberval croient en notre potentiel économique et c'est rassurant et motivant.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-052

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec la modification suivante :

On retire :

- 2.4 Vente pour non paiement de taxes
(Les contribuables ayant des taxes impayées pour l'année 2005 ont acquitté les sommes dues.)

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

2008-053

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2008 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2008-054

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 29 janvier 2008 comme si elle était ici au long reproduite :

Année 2007

- À même le fonds général	144 389,32\$
- Règlement 2007-30	14 768,41\$
- Règlement 852	<u>26 662,69\$</u>

Total 2007 185 820,42\$

Année 2008

- À même le fonds général	69 454,38\$
- Règlement 2007-30	<u>2 878,31\$</u>

Total 2008 72 332,69\$

GRAND TOTAL..... 258 153,11\$

2008-055

2.2 RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2008 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2008, au montant de 11 468,29\$ taxes incluses.

De plus, la tarification au Centre des ressources municipales (CRM), basée sur la masse salariale 2006, soit 4 615 008,00\$, est de 5 837,66\$ taxes incluses et est comprise dans la facture totale.

(POSTE : 02-190-00-494)

2008-056

2.3 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / PAIEMENT DE LA QUOTE-PART / ASSURANCES GÉNÉRALES 2008 / 82 756,11\$

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le paiement de la quote-part de la franchise collective des assurances générales à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour l'année 2008, au montant de 82 756,11\$ taxes incluses.

(POSTE : 04-139-00-105)

2.4 VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES

Ce point est retiré de l'ordre du jour puisque les contribuables ayant des taxes impayées pour l'année 2005 ont acquitté les sommes dues.

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2008-057

3.1 COMITÉ EMBELLISSEMENT DES RANGS 2 ET 3 SUD / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le Comité d'embellissement des rangs 2 et 3 sud, Roberval, a pour objectif de protéger l'environnement, de faciliter l'accès aux propriétaires de ce secteur et faire le lien avec le Conseil municipal;

ATTENDU qu'en 2006, le Conseil a mis en place un programme d'aide financière pour la protection de l'environnement et favoriser ainsi tout projet ayant une valeur de développement durable;

ATTENDU que pour l'année 2008, le Conseil maintient une aide financière de 200,00\$ par kilomètre pour des chemins verbalisés à tout regroupement de citoyens ayant des objectifs de protection de l'environnement et de prolongement de la durabilité de nos infrastructures routières;

ATTENDU que les secteurs concernés, soit les rangs 2 et 3 sud, Roberval, sous la responsabilité de ce comité d'embellissement, ont une distance de 8 km;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse une aide financière de 200,00\$ par kilomètre, soit un montant de 1 600,00\$ pour les chemins verbalisés au Comité d'embellissement des rangs 2 et 3 sud, Roberval, pour la protection environnementale et l'embellissement de ses rangs.

(POSTE : 02-330-00-514)

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2008-058

5.1 TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DE MASHTEUIATSH 15^E ÉDITION / AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au «Tournoi de hockey mineur de Mashteuiatsh», un montant de 1 000,00\$, dans le cadre de la 15^e édition qui se tiendra du 6 au 9 mars 2008.

(POSTE : 02-690-00-344)

2008-059

5.2 AIR MÉDIC / AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation Air Médic un montant de 500,00\$ afin de maintenir et développer le service d'ambulance aérienne pour notre territoire.

(POSTE : 02-190-00-991)

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU REFUGE ANIMAL / ANNÉE 2007

Le Conseil prend acte du dépôt, par le responsable du Refuge Animal inc., du rapport annuel des activités de contrôle des animaux effectuées dans la Ville de Roberval pour l'année 2007.

2008-060

6.2 PRUDENT GROUPE CONSEIL / PROPOSITION DE SERVICES « GESTION DES MESURES D'URGENCE MUNICIPALES »

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition de services professionnels de «Prudent Groupe Conseil», au montant de 3 925,00\$ taxes en sus, pour la préparation d'une session de formation, d'animation relativement à la gestion des mesures d'urgence municipales.

(POSTE : 02-230-00-689)

7.0 RESSOURCES HUMAINES

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSTRUCTION / ANNÉE 2007

Le Conseil de la Ville de Roberval prend acte du dépôt, par le Service d'urbanisme de Roberval, du rapport annuel de construction et permis émis pour l'année 2007.

2008-061 **8.2** **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALCAN / RENOUELEMENT BAIL DE LOCATION LOT 23B-1-5-2, RANG 1, CANTON CHARLEVOIX / AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Roberval, le renouvellement du bail de location situé au 23B-1-5-2, rang 2, Canton Charlevoix, pour une durée de huit (8) années.

2008-062 **8.3** **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2007-647 / MESSIEURS MAJORIQUE ET RÉAL TARDIF, P143, P144, RANG 1 ROBERVAL**

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Roberval a déjà adopté la résolution 2007-647 recommandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture des parties de lots 143, 144, Rang 1 à Roberval, afin de régulariser les titres de propriétés et la construction d'un chalet;

ATTENDU que la Ville de Roberval a procédé à l'analyse de la demande formulée par Messieurs Réal et Majorique Tardif (lots P143, P144 Rang 1, Roberval);

ATTENDU que le but recherché est de clarifier les titres de propriétés et d'obtenir l'autorisation de construire un chalet sur le lot familial;

ATTENDU qu'il n'existe aucun terrain en zone non agricole d'une telle dimension pouvant satisfaire les demandeurs;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que dans la zone non-agricole, il n'y a pas de terrain de cette dimension pouvant répondre aux attentes des demandeurs.

2008-063 **8.4** **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Société d'histoire de Roberval un montant de 5 000,00\$ pour l'année 2008. Cette aide permettra à la société de poursuivre son travail de diffuseur et de protecteur du patrimoine robervalois.

(POSTE : 02-702-59-991)

2008-064 **8.5** **LES FLEURONS DU QUÉBEC / VERSEMENT 2008 / 485,00\$**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à «Les Fleurons du Québec», un montant de 485,00\$ taxes en sus, pour l'adhésion 2008.

(POSTE : 02-190-00-494)

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2008-065

9.1 CLUB PLEIN AIR ROBERVAL INC. / AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au Club Plein Air Roberval inc., un montant de 1 000,00\$ en guise d'appui financier pour la saison 2007-2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2008-066

10.1 FONDATION DES MALADIES DU CŒUR / DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation des maladies du cœur du Québec, un montant de 200,00\$ en guise d'aide financière pour la campagne de financement 2008.

(POSTE : 02-190-00-991)

2008-067

10.2 MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS / POLITIQUE FAMILIALE : AUTORISATION DE SIGNATURES / CONVENTION DE PROLONGATION

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire à signer auprès du ministère de la Famille et des Aînés du Québec afin de compléter l'élaboration de la «Politique familiale de la Ville de Roberval».

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2008-068

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2008-10 / AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 92-11 : « AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IB-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE AER-1 (ROUTE SAINTE-HEDWIDGE) » / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte,

avec dispense de lecture, le règlement numéro 2008-10, soit un amendement au plan d'urbanisme 92-11 « Agrandissement de la zone industrielle IB-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge) ».

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2008-069

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2008-11 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2008-10 : « AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IB-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE AER-1 (ROUTE SAINTE-HEDWIDGE) » / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement 2008-11, soit un amendement au règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement 2008-10 « Agrandissement de la zone industrielle IB-2 à même une partie de la zone aéroportuaire AER-1 (route Sainte-Hedwidge) ».

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2008-070

11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2008-12 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 : « ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE, CASES DE STATIONNEMENT ET SUPERFICIE DES REMISES » / AVEC DISPENSE DE LECTURE

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2008-12, soit un amendement au règlement de zonage 93-10 « Accès à la voie publique, cases de stationnement et superficie des remises ».

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2008-071

11.4 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2008-13 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2006-13 : « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES »

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte le règlement numéro 2008-13, soit un amendement au règlement 2006-13 « Programme d'aide financière et crédit de taxes aux entreprises » et ce, telle que lecture faite.

11.5 AVIS DE MOTION / CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS

Le conseiller M. Gilles Veilleux donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement dont l'objet est la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2008-072

13.1 APPUI À LA COMPAGNIE ABITIBI-BOWATER AU LAC-SAINT-JEAN / PLAN D'ACTION

ATTENDU que l'économie de la Ville de Roberval et du territoire Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy est dépendante du secteur forestier;

ATTENDU que des gestes concrets à très court terme doivent être posés afin de consolider l'infrastructure actuelle de la filière forestière de première transformation;

ATTENDU que les activités de transformation du bois d'Abitibi-Bowater au Québec sont réalisées majoritairement sur le territoire Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy;

ATTENDU qu les démarches réalisées dans le cadre de la stratégie Plan d'Action Territoriale de développement du secteur forestier du territoire Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy (PACTE) visent, entre autres une réingénierie du secteur forestier pour un développement futur porteur;

ATTENDU que l'exécutif de la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean a donné le mandat à CIDEL de produire, pour la région, les avis sur les projets de consolidation touchant le territoire Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy;

ATTENDU que des intervenants de la Ville de Roberval ont assisté, sur invitation de CIDEL, à la présentation du « Plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité des activités de transformation d'Abitibi-Bowater au Lac-Saint-Jean »;

IL est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval :

APPUIE à l'unanimité le plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité des activités de transformation d'Abitibi-Bowater au Lac-Saint-Jean, lequel plan :

- S'inscrit comme un premier pas important de la stratégie PACTE de CIDEL;
- Confirme le maintien de la production des deux machines à l'usine de pâtes et papiers de Dolbeau;

- Comporte des démarches visant à obtenir l'appui des employés dans le passage de la crise forestière actuelle par l'entremise de concessions salariales demandées en fonction d'une entente adaptée au contexte fluctuant du secteur forestier;
- Inclut le transfert des approvisionnements de la scierie Chibougamau/millage 54 vers les scieries de Girardville, de La Doré et de Mistassini;
- Optimise les distances de transport de bois;
- Maintien et consolide les usines les plus performantes, ayant des localisations stratégiques et offrant le meilleur potentiel d'optimisation dont Roberval, Saint-Félicien, La Doré, Normandin, Saint-Thomas, Girardville et Mistassini;

ET invite et interpelle Abitibi-Bowater à poursuivre la collaboration et le partenariat dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie PACTE de CIDEL.

13.2 APPUI À LA 20^E ÉDITION DE LA CAMPAGNE DE SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE / DU 4 AU 15 FÉVRIER 2008

Monsieur le Maire mentionne que la 20^e édition de la «Campagne de sécurité dans le transport scolaire» se déroule du 4 au 15 février 2008. La sécurité dans le transport scolaire étant l'affaire de tous, il est important de promouvoir la sécurité des écoliers dans notre ville et plus particulièrement, auprès des automobilistes.

13.3 FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC / PROCLAMATION : FÉVRIER MOIS DU CŒUR

En ma qualité de maire et appuyé par les membres du Conseil municipal de Roberval, je, Michel Larouche, maire de la Ville de Roberval, proclame «Février, Mois du Cœur» et encourage les conseillers et toute la population à afficher son cœur.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2008-073

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 18 février 2008, à 20 heures.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 4 janvier 2008

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20080204)